

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **25 septembre 2017 à 19 h 00** à laquelle prennent part :

Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juaire, directeur général et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le Maire, Monsieur Gilles Fortier, et avis spécial a été signifié à chacun des membres selon la loi.

17-09-378

Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU que tous les membres du conseil sont présents à cette séance extraordinaire;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

6. Autorisation à signer l'entente sur le PRRRL – Volet réhabilitation

ET d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié.

ADOPTÉE

17-09-379

Avis de motion : Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 250 000 \$ pour des travaux d'infrastructures sur les rues Saint-Jacques Est, Baillargeon et Richard

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Côté à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un Règlement no 2017-321 décrétant une dépense et un emprunt de 2 250 000 \$ pour des travaux d'infrastructures sur les Saint-Jacques Est, Baillargeon et Richard.

ADOPTÉE

Dépôt et présentation du projet de Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 250 000 \$ pour des travaux d'infrastructure sur les Saint-Jacques Est, Baillargeon et Richard

Le greffier donne avis du dépôt et de la présentation du projet de *règlement dépense et un emprunt de 2 250 000 \$ pour des travaux d'infrastructure sur les Saint-Jacques Est, Baillargeon et Richard*, constate que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

17-09-380

Adjudication du contrat de réfection de la moitié de la toiture d'un immeuble – AO17-HV-08

ATTENDU l'appel d'offres no AO17-HV-08 pour la réfection de la moitié de la toiture d'un immeuble lancé par invitation le 15 septembre 2017;

ATTENDU l'ouverture des offres le 25 septembre 2017 conformément aux dispositions de la loi;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de réfection de la moitié de la toiture de l'immeuble Jean-Louis-St-Hilaire au plus bas soumissionnaire conforme, Toitures Everest D.O.M. inc. au prix suivant : 46 800 \$, plus les taxes applicables;

Que cette dépense soit financée à même le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec.

ADOPTÉE

17-09-381

Corrections, vente et autorisation à signer – 250-272 Talbot

ATTENDU les résolutions 16-02-037 et 17-06-237;

ATTENDU l'appel d'offres public AO17-HV-04 et l'absence d'offres reçues le 18 août 2017 lors de l'ouverture des offres;

ATTENDU l'offre d'achat de 30 000 \$ offerte par monsieur Yvan Laccase et la volonté du conseil d'y donner suite;

ATTENDU les irrégularités découvertes par le notaire de l'offrant, irrégularités qui doivent être corrigées pour permettre la transmission de titres clairs entre la Ville et l'acheteur;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le directeur général et/ou le greffier soient autorisés à prendre toutes les mesures nécessaires et engager les frais qui s'y rattachent pour corriger les anomalies au dossier afin que la vente puisse avoir lieu;

QUE la Ville de Princeville cède à Yvan Lacasse, ou tout autre acheteur de bonne foi les lots 4 306 832 et 4306 833 (250-272 Talbot) du cadastre du Québec pour le prix de 30 000\$, avant les taxes applicables.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer l'acte de vente à intervenir.

ADOPTÉE

17-09-382

Autorisation à signer l'entente sue le Programme de réhabilitation du réseau routier local – volet réhabilitation

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le maire et le greffier soient autorisés à signer l'entente à intervenir entre le gouvernement du Québec et la Ville de Princeville dans le cadre du Programme de réhabilitation du réseau routier local – volet réhabilitation.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

17-09-383

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 15.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire